



United Nations Nations Unies

***Description des postes nécessitant un détachement officiel
par les gouvernements nationaux des États membres de
l'Organisation des Nations Unies***

TITRE DU POSTE :	Officier de Planification Stratégique (non contractuel)
ORGANISATION :	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo
LIEU D'AFFECTATION :	Partout dans la zone de mission en fonctions des besoins opérationnels
SUPERIEUR IMMEDIAT :	Chef de l'Unité de Planification Stratégique
DUREE :	12 mois (prorogeable)
DATE limite DE DEPOT DES CANDIDATURES :	20 octobre 2025

Valeurs fondamentales des Nations Unies : intégrité, professionnalisme et respect de la diversité

Conformément au mandat de l'ONU et sous la supervision et l'autorité de la composante police de la MONUSCO, le spécialiste de la planification stratégique de l'UNPOL est chargé de ce qui suit :

RESPONSABILITÉS:

- Élaborer les plans stratégiques et les procédures de la composante police de la MONUSCO ;
- Élaborer et surveiller divers projets et questions budgétaires pour la composante police.
- Formuler le plan stratégique de la composante et le concept d'opérations qui en découlera.
- Faire des analyses, des plans et des procédures, y compris participer à l'évaluation des réalisations de la composante par rapport au plan d'action annuels défini ;
- Préparer diverses correspondances ou contributions demandées par la MONUSCO ou par le QG de l'ONU – DPO ;
- Préparer des rapports spécifiques, périodiques et d'autres rapports.

-
- Évaluer périodiquement les progrès accomplis dans les différentes sections/unités de la composante police, les réalisations du plan de travail, en consultation avec le COS, l'Officier de Liaison MSC, l'ISARU et l'AEIU.
 - Préparer le projet de rapports d'activité et les projets de l'Unité, à l'intention du commandement, ainsi que les contributions liées au mandat de la police de l'ONU, y compris les aspects liés à la planification stratégique de la police de la MONUSCO.
 - Maintenir des contacts professionnels et représenter la composante lors de diverses réunions avec les partenaires nationaux de l'ONU pour la mise en œuvre du mandat de la composante police.
 - Participer à la planification conjointe des activités de la mission et assurer la coordination avec les autres chefs des sections et cellules de police de la MONUSCO, ainsi qu'avec d'autres sections importantes, selon les instructions du chef d'unité.
 - Cordonner l'exécution des différents projets d'appui à la PNC (Police Nationale Congolaise), des projets de sensibilisation ou d'autres projets de la Composante Police.
 - Gérer les aspects budgétaires et la politique HRDDP, en coordination avec la Section COS, l'Officier de Liaison MSC et les autres sections de soutien de la MONUSCO ;
 - Au besoin, effectuer une planification d'urgence ou une réduction des effectifs de la composante police.
 - Effectuer toutes autres tâches qui lui sont confiées par sa hiérarchie.

COMPÉTENCES :

Professionnalisme : Être fier de son travail et de ses réalisations, faire preuve de compétence professionnelle, être conscient et efficace dans l'exécution de ses engagements, être motivé par des préoccupations professionnelles plutôt que personnelles, faire preuve de persévérance face aux défis, rester calme dans les situations stressantes. Prend la responsabilité d'intégrer une perspective sexospécifique et d'assurer la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines d'activité.

Planifier et organiser : Définir clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues ; identifier les activités et les tâches prioritaires ; ajuster les priorités selon les besoins ; allouer suffisamment de temps et de ressources pour mener à bien les travaux ; prévoir les risques et permettre la planification ; suivre et ajuster les plans et les mesures si nécessaire ; utiliser le temps de manière efficace.

Conscience technologique : Se tenir au courant de la technologie disponible ; comprendre l'applicabilité et les limites de la technologie au travail de bureau ; chercher activement à appliquer la technologie aux tâches appropriées ; montrer sa volonté d'apprendre de nouvelles technologies.

Travail d'équipe : Travailler en collaboration avec ses collègues pour atteindre les objectifs de l'organisation ; solliciter des contributions en valorisant sincèrement les idées et l'expertise des autres ; être disposé à apprendre des autres ; faire passer l'intérêt de l'équipe avant l'ordre du jour personnel ; appuyer les décisions finales du groupe et agir en conséquence, même si ces décisions ne reflètent pas entièrement sa propre position ; partager le mérite des réalisations de l'équipe et accepter la responsabilité conjointe des lacunes de l'équipe.

QUALIFICATIONS :

Éducation : Un diplôme universitaire en administration publique, en administration des affaires, en sciences sociales ou en sécurité publique, ou tout diplôme supérieur dans une discipline connexe, ou l'équivalent, est exigé. Une certification dans un domaine lié à la planification stratégique sera un avantage.

Expérience de travail : Un minimum de 5 ans d'expérience au niveau national ou international est exigé en planification stratégique ou connaissance des procédures policières et des questions relatives à la gestion d'une organisation policière. De plus, il est nécessaire de comprendre les théories, les concepts et les approches pertinentes en matière de planification stratégique et de questions budgétaires.

Langues : La maîtrise du français et de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit, est exigée.

Évaluation pour le service en mission : Tous les candidats doivent être approuvés par le biais d'une évaluation pour le service en mission (AMS), soit par une équipe d'aide à la sélection et d'évaluation (SAAT) déployée dans un État membre, soit sur la base d'une AMS en mission à l'arrivée des candidats en provenance d'un État membre, qui subissent généralement une AMS en mission. L'échec de l'évaluation en mission entraînera le rapatriement du candidat. Dans ce cas, tous les frais liés au rapatriement sont à la charge de l'État membre.

La préférence sera accordée aux femmes ayant les mêmes qualifications.

Date d'émission : 19 septembre 2025

Conformément à la nouvelle Politique sur le filtrage des droits de l'homme du personnel de l'ONU, toutes les personnes souhaitant servir au sein des Nations Unies sont tenues de faire une « auto-attestation » attestant qu'elles n'ont pas commis d'infractions pénales graves et qu'elles n'ont pas été impliquées dans des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. Le libellé exact de l'auto-attestation est décrit au paragraphe 5.2 de la politique mentionnée ci-dessus. La décision finale sur la sélection d'une personne pour servir aux Nations Unies sera également soumise à un examen des droits de l'homme.